

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **CréAgir - Inventer la ville de demain** **2023-2024**

Code T.TS.SO354.ML251.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique Aucune	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation** **Crédits ECTS ***

3 ECTS	Langue <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais
--------	---

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *****Compétences génériques selon le référentiel des compétences Bachelor**

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité

Objectifs d'apprentissage du module

- Expérimenter les opportunités de l'interdisciplinarité.
- Saisir la complexité des enjeux urbains.
- Imaginer la ville en transition.
- Collaborer avec les acteurs de terrain.
- Co-crée son propre projet.
- Développer son réseau et acquérir des compétences pratiques.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Contenu

Les étudiant-e-s collaborent et abordent - en groupe - un projet créatif et concret pour une ville durable. Leur collaboration vise à transformer les pratiques de la ville en favorisant l'engagement des populations. Le site à développer est proposé par une collectivité publique et les sujets et problématiques sont élaborés en lien direct avec des enjeux réels. Ce module permet aux futurs travailleurs-ses sociaux de s'interroger sur les dynamiques sociales qui se mobilisent en lien avec l'occupation de l'espace lorsqu'on imagine la ville de demain.

Volet pédagogique

- L'enseignement est délivré sous forme d'apports théoriques sur :
 - les enjeux des projets transdisciplinaires et l'introduction aux enjeux d'une ville écologique,
 - la présentation de différents outils ou formules de collaborations,
 - la gestion de projet interdisciplinaire, théorie et exercices pratiques ciblés sur les projets.
- Et d'ateliers pratiques :
- Travail en groupe,
 - échanges avec le responsable de projet et les tuteurs/superviseurs,
 - présentation intermédiaire des projets, échanges entre les groupes, critique et calibrage des projets,
 - présentation finale des projets, évaluation.

L'équipe pédagogique propose l'apprentissage par projet et privilégie le travail de conception en atelier collectif pour inventer des solutions face aux obstacles actuels. Elle veille à ce que les étudiant.e.s comprennent, progressent et comptent sur la force du groupe.

Modalités - Agenda

L'atelier se déroule en 4 temps de collaboration sur un semestre. Ces temps de collaborations permettent aux étudiant-e-s de se réunir pour travailler de façon collaborative sur plusieurs jours. Ceci incite un processus créatif.

Temps 1 : premiers contacts

Premier contact entre les personnes, les disciplines, les acteurs, présentation de la problématique.

Temps 2 : workshop "fondements du projet"

Quand ? Semaine 37 (la semaine précédant la rentrée)

Etablir au sein du groupe les fondements du projet à développer (présentation du projet, de la problématique, formation des équipes, travail processus transdisciplinaire).

Temps 3 : workshop "co-développement du projet"

Quand ? Semaine 42 et semaine 47 (dates à confirmer) 2 demi-journées

Présentation de l'avancement des travaux, consolidation du concept, développement des stratégies.

Temps 4 : finalisation

Quand ? Semaine 2

Présentation et communication du projet

Entre ces ateliers de travail, les groupes poursuivent leur projet et sollicitent leurs professeur.es disciplinaires et référent.es de groupe à la demande. Les horaires sont aménagés en fonction des disponibilités.

Coordinateur du module :

Simon Gaberell

Enseignant-e-s :

HEPIA Didier Challand, Véronique Guiné, Nathalie Mongé, Emilie Sandoz
HEG Laurent Cornaglia
HEAD Yves Corninboeuf
HEM Denis Schuler
HEdS Gael Brulé
HETS Ulrike Armbruster

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La participation au workshop de rentrée est un pré-requis pour la validation du module.

L'évaluation porte sur la présentation et la communication d'un projet proposé par une collectivité publique et réalisé en groupe interdisciplinaire.

Les conditions de présence sont précisées au point 8.

Les conditions d'évaluation sont portées à la connaissance des étudiant-e-s lors de la présentation du module. Les directives de travail et les critères sont communiqués au début du module. Pour que le module soit validé, l'étudiant-e doit obtenir un résultat "acquis".

Modalités de répétition

L'étudiant-e qui n'obtient pas les crédits attribués à un module doit le répéter dès que possible (art. 30, al.1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO) ; il ou elle doit « se présenter à l'évaluation du module concerné lors d'une deuxième session prévue durant la même année académique » ;

Le module ne peut être répété qu'une seule fois et les abandons sont considérés comme des échecs (art. 30 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO). Une absence non justifiée à cette deuxième session aura pour conséquence un échec définitif.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir « acquis » en cas de réussite ou « non-acquis » en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

La participation au workshop de rentrée est un pré-requis pour la validation du module.

La présence est obligatoire aux temps de collaborations et aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs. Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absences justifiées, si l'étudiant-e a participé à 80% du processus, le module est validé. Un coefficient de 20% d'absence maximum est donc toléré.

Intelligence artificielle :

Les modalités d'usage de l'intelligence artificielle (IA) lors des évaluations sont communiquées au début du module. La latitude accordée aux étudiant-e-s concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle lors des évaluations est déterminée par le(s) responsable(s) du module, en fonction des compétences à développer et du type d'apprentissage visé.

L'usage de l'intelligence artificielle peut être autorisé ou interdit selon les directives du module. Dans le cas où son emploi est toléré, les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués. Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

9 Bibliographie

Les apports bibliographiques proposés viennent de l'univers de l'ingénierie, de l'économie, des arts, de la santé et du social : Edgard Morin, Albert Jacquard, Amirta Sen, Michel Serres ou Jeremy Rifkin en font partie.

Une bibliographie spécifique est construite pour chaque module en fonction des projets choisis par les groupes d'étudiant-es. Les intervenant-es issu.es des six HES genevoises les élaborent avec leurs groupes.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

10 **Enseignant·e·s**

Ambruster Elatifi Ulrike
Gaberell Simon

Responsable de module *

Simon Gaberell

Descriptif validé le *

19 février 2024

Descriptif validé par *

Sophie Rodari, responsable de filière